C'est officiel, à l'issue de l'assemblée constitutive du jeudi 2 octobre 2014, la profession se voit dotée d'un nouvel organisme national porté par son Ordre, ses instances professionnelles et scientifiques : le **Collège national de pédicurie-podologie présidé par Éric PROU**.

Ce 2 octobre 2014, en présence d'un représentant de la Haute Autorité de Santé (HAS) le Dr Jean- François THEBAUT - Président de la Commission amélioration des pratiques professionnelles et de la sécurité des patients, les membres fondateurs du Collège national de pédicurie-podologie, soit :

- Le Collège Français d'études en podologie – COFEP ; - La Fédération nationale des podologues – FNP ; - L'Ordre National des Pédicures-Podologues – ONPP ;

- La Société française de podologie – SOFPOD

- Le Syndicat national des instituts de formation en pédicurie-podologie – SNIFPP ;

- L'Union nationale pour l'avenir de la podologie-Syndicat National des Podologues – UNAP-SNP ;

ont adopté, à l'unanimité, en Assemblée générale constitutive, les statuts et le règlement intérieur. Ils ont constitué les composantes professionnelle et scientifique du collège.

Le Conseil d'administration a procédé à l'élection de son Bureau pour trois ans :

- Président : Éric PROU - Vice-présidente : Dominique ROULAND - Trésorier : Guillaume BROUARD - Secrétaire : Marie-Claude AUTRUSSON

Le CNPP a pour objet :

- de contribuer à l'amélioration des pratiques en pédicurie-podologie afin de développer la qua lité et la sécurité des soins ainsi que la prévention ;

- de proposer et de soutenir toute mesure visant à développer l'enseignement des connaissances
scientifiques et professionnelles, dans tous les domaines de la pédicurie-podologie ;

- de contribuer à la définition des méthodes et modalités d'actions de formation ou de Développement professionnel continu (DPC) des pédicures-podologues ;

- d'élaborer des guides de bonnes pratiques et des recommandations destinées à la profession et d'en favoriser la diffusion ;

- d'apporter un soutien à des actions scientifiques, travaux et publications en lien avec la pédicurie-podologie.

Le CNPP sera un interlocuteur privilégié des autorités publiques en matière de santé et émettra des avis à la demande des instances telles que la HAS, la CNAMTS,….. Il coopérera avec les collèges et autres organisations des professions de santé, les ordres

professionnels, les organes représentatifs des industries de la santé dont l'objet social peut bénéficier au développement de la pédicurie-podologie.

Le 13 novembre prochain, le Conseil d'administration se réunira pour fixer les orientations et axes stratégiques du collège et ouvrir les premiers groupes de travail en lien avec le comité scientifique.
La composition du CNPP : Le collège comprend des membres fondateurs, des membres actifs ainsi que des membres d'honneur.
Membres du Conseil d'administration : Mme Marie-Claude AUTRUSSON (SNIFPP) M. Jean-Louis BONNAFE (ONPP)

Mme Estelle BROSSAUD-PARROT (UNAP-SNP)

M. Guillaume BROUARD (COFEP)

M. Serge COIMBRA (FNP)

Mme Sandy FOUAT (SOFPOD)

- M. Gabriel HOCQUEMILLER (SOFPOD) - M. Georges LABBE (UNAP-SNP) - M. Gilles LENORMAND (SNIFPP)

- Mme Florence PELLERIN(COFEP)

- M. Éric PROU (ONPP)

- Mme Dominique ROULAND (FNP)

Membres du Comité scientifique : M. Guillaume CABE (SNIFPP) M. Jean Loup LAFEUILLADE (FNP) M. Sébastien MOYNE-BRESSAND (ONPP)

M. Pierre NIEMCZYNSKI (COFEP)

M. Antoine PERRIER (SOFPOD)

M. Jérémy PRILLEUX (UNAP-SNP)